

Section I : AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/.47./ F / 2025-2026 POUR L'ACHAT DES IMPRIMES POUR LES TRIBUNAUX DE RESIDENCE

Date de Publication :30...../...7...../2025

Date d'ouverture des offres :19...../.....8...../2025

1. Objet.

Le Ministère de la Justice invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les candidats désirant présenter leurs offres **pour achat des imprimés pour les Tribunaux de Résidence**

2. Financement.

Le Marché est financé par le Budget Général de l'Etat, exercice 2025 – 2026.

3. Mode de passation du marché

La pas

sation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National, tel que défini à l'article 62 du Code des Marchés Publics du BURUNDI.

4. Conditions de participation

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'inéligibilité énumérées à l'article 161 du Code des Marchés Publics du BURUNDI.

5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 7 heures 30 minutes à 15 heures 30 minutes, heure locale à l'adresse ci-après : Ministère de la Justice, Immeuble sis au Boulevard de l'UPRONA N° 1221A, Tel : 22 25 33 79 ou bureau n° 54. Il peut également être obtenu physiquement à l'adresse ci-dessus sur présentation d'un bordereau de versement d'une somme de **cent mille francs burundais (100 000 FBU)** non remboursables, à verser sur le sous-compte de transit des recettes non fiscales n°CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

6. Lieu de livraison

L'ensemble des fournitures sont à livrer comme suit ; Lot 1 à la Cour d'Appel Gitega ; Lot 2 à l'Administration centrale du Ministère de la Justice et Lot 3 à la Cour d'Appel de Makamba

7. Qualification des candidats

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

8. Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur base des critères techniques, financiers et économiques mentionnés dans les données particulières de l'appel d'offres, afin de déterminer l'offre conforme la moins disante.

9. Lieu, date et heure limite de dépôt et d'ouverture des offres.

Les offres sous pli fermées parviendront au Ministère de la Justice, au plus tard le 19... / 8... / 2025 à 10 heures (heure locale). Elles porteront obligatoirement la mention : « **Offre pour achat des imprimés pour les Tribunaux de Résidence (FTR) DAO N° DNCMP/...47/ F / 2025-2026**, à n'ouvrir qu'en séance publique du 19... / 8... / 2025 à 10 heures 30 minutes».

10. Délais de validité des offres.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.

11. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire ou de microfinance, opérant comme une institution bancaire, d'un montant de neuf cent mille de francs burundais (900 000BIF) pour lot 1. D'un montant de six cent mille de francs burundais (600 000BIF) pour lot 2 et d'un montant de trois cent cinquante mille de francs burundais (350 000BIF) pour lot 3.

12. Allotissement

Le présent marché est constitué de 3 lots.

Fait à Bujumbura, le 28 / 07 / 2025

LA PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES
PUBLICS AU SEIN DES SERVICES CENTRAUX
DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Virginie HAVUGIYAREMYE

